



**COMPTE RENDU IN
EXTENSO
SEANCE D'INSTALLATION
NOUVELLE ASSEMBLEE
(Mandature 2018-2021)
2 JANVIER 2018**





S O M M A I R E
SEANCE D'INSTALLATION DE LA NOUVELLE
ASSEMBLEE DE CORSE
Mardi 2 janvier 2018

ALLOCUTION d'ouverture de séance :	
M. Pierre-Jean LUCIANI	4
ELECTION du président de l'Assemblée de Corse	
Dépôt des candidatures et vote	6
Le Président TALAMONI, allocution	8
ELECTION des membres de la commission permanente	14
ELECTION des vice-présidents	15
ELECTION des membres du conseil exécutif et de son président.	
Dépôt candidatures	17
Lecture de la CHARTE DE L'ELU LOCAL	
Le Président TALAMONI	19
ELECTION des membres du conseil exécutif et de son président.	21
(Suite)d	

Le Président SIMEONI, allocution	22
Serment / <i>Ghjuramentu</i> sur le préambule de la Constitution corse de Pasquale Paoli	
M. Petr'Antone TOMASI, lecture	37
Rapport N°2018/E1/005 de M. le Président du Conseil exécutif de Corse : Délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse <i>(Délibération n°2018/005AC du 2 janvier 2018)</i>	
Le Président Gille SIMEONI, présentation	39

**SEANCE D'INSTALLATION DE LA NOUVELLE
ASSEMBLEE DE CORSE
Mardi 2 janvier 2018**

La séance est ouverte à 15 h 05.

M. Pierre-Jean LUCIANI, doyen d'âge de l'Assemblée de Corse, assure la présidence et appelle à la tribune les deux plus jeunes membres de l'Assemblée, Mme Laura-Maria POLI et M. Petr'Antone TOMASI, qui font fonction de secrétaires de séance.

M. Petr'Antone TOMASI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Etaient présents : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANGELINI-BURESI Vannina, ANTONINI Danielle, ARMANET Guy, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BOZZI Valérie, CARLOTTI Pascal, CASALTA Jean-François, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CECCOLI François-Xavier, CESARI Marcel, COGNETTI-TURCHINI Catherine, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DELPOUX Jean-Louis, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FAZI Bianca, FELICIAGGI Isabelle, FILIPPETTI Pierre-José, GHIONGA Pierre,

GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GIUDICI Francis, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, LUCIANI Pierre-Jean, LUCIANI Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, MORTINI Lionel, NIVAGGIONI Nadine, ORLANDI François, ORSUCCI Jean-Charles, PADOVANI Marie-Hélène, PARIGI Paulu Santu, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Laura Maria, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO di BORGO Louis, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RIERA Catherine, De ROCCA SERRA Camille, SANTUCCI Anne-Laure, SARGENTINI François, SIMEONI Gilles, SIMONI Pascale, TALAMONI Jean-Guy, TOMASI Anne, TOMASI Petr'Antòne, VANNI Hyacinthe.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Le quorum prévu par la loi, soit les deux tiers des membres de l'Assemblée présents ou représentés, est atteint. L'Assemblée peut donc délibérer.

Tout d'abord, puisque je préside cette séance d'installation, le quorum étant atteint, je déclare l'Assemblée de Corse unique installée.

Donc, je voudrais quand même commencer par vous dire à tous, selon la tradition, **Pace è Saluta à tutti, à tous les élus et les élus ici présents dans cette salle.**

En passant d'une présidence de plus de deux années à une présidence de quelques minutes, je sais que mon nom ne figurera pas sur une stèle érigée dans les jardins du Grand-Hôtel aux côtés de ceux de Prosper ALFONSI et de Jean-Paul de ROCCA SERRA dont je salue la mémoire, ainsi que Dominique BUCCHINI, qui est absent, José ROSSI qui doit être là mais je ne l'ai pas aperçu et Jean-Guy TALAMONI, dont je salue la présence.

Ces quelques minutes dues au privilège de l'âge – certi m'anu cacciatu pà a porta, mà socu riintratu pà a finestra- me permettent d'avoir l'honneur de présider l'installation de notre nouvelle Collectivité unique au service de la Corse.

Qu'il me soit permis, au nom de ce privilège, de féliciter les membres de la majorité pour leur brillante élection.

Mesdames, Messieurs, votre succès, votre victoire est incontestable.

Elle vous oblige, dès lors, à travailler pour obtenir les meilleurs résultats pour l'avenir de nos enfants.

Les Corses attendent, maintenant, des actes qui doivent aboutir à l'amélioration de leur cadre de vie et de leur situation sociale.

Il ne faudra pas les décevoir.

Ceux qui se sont détournés des urnes par indifférence, par lassitude, par dépit ou crainte, sont, aussi, dans l'attente d'une Corse nouvelle.

Cette victoire vous engage, vous les autonomistes et votre chef de file Gilles SIMEONI, vous, les indépendantistes et votre chef Jean-Guy TALAMONI.

Néanmoins, vous avez profité d'une loi, la loi NOTRe.

Je l'ai dit et je le répète, c'est peut-être une répétition mais c'est comme cela, cette loi n'est pas la nôtre.

C'est celle fabriquée par Monsieur HOLLANDE, Monsieur VALLS, Monsieur « CHICHE », Madame LEBRANCHU et Monsieur BAYLET. Un comble ! Cela n'est pas dit dans un esprit polémique.

Nous avons, nous, demandé une loi spécifique. Néanmoins, cette collectivité est née et elle doit donc fonctionner pour défendre notre histoire, notre culture, nos traditions, notre identité.

Pour cela, nous savons que nous pouvons faire confiance à une administration de qualité et aux 5000 agents qui auront à cœur de faire réussir tous ensemble, avec nous et avec vous, notre Région.

Notre insularité ne doit plus être un handicap mais un formidable tremplin vers un avenir prospère.

Cependant, vous auriez pu préparer l'avènement de cette Collectivité unique avec patience, méthode et efficacité.

Je pourrais ajouter : nous aurions pu... nous aurions dû...

Vous avez agi dans la précipitation.

Domage ! C'est regrettable.

En ce début d'année, j'exprime le vœu que la Corse réussisse.
A nous tous de lui en donner les moyens.

Pà compia è pà di cume u Presidente SIMEONI « Tamanta strada
pa fà un paese ! ».

Allora avà, piantemu di parlà è femu...

Ci ha da vulè forza è curaghju, soldi.

Allora O Gilles, O Jean-Guy vi pregu saluta, amicitia è bon
viaghju.

E cusì sia.

**ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
(Titre II - Chapitre II - Article L.4422-8
du Code général des collectivités territoriales)**

M. Pierre-Jean LUCIANI

Nous allons procéder à l'élection du Président et donc à l'appel des candidatures. Qui sont les candidats ?

M. Petr'Antone TOMASI

Au nom de la liste « Pè a Corsica », nous présentons la candidature de M. Jean-Guy TALAMONI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Au nom de la liste « La voie de l'avenir » nous présentons la candidature de M. Jean Martin MONDOLONI.

M. François ORLANDI

Au nom de la liste « Andà pè dumane » nous présentons la candidature de M. Jean Charles ORSUCCI.

M. Pierre GHIONGA

Au nom de la liste « Voir plus grand » nous présentons la candidature de Mme Valérie BOZZI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Nous avons donc quatre candidats : M. Jean-Guy TALAMONI, M. Jean-Martin MONDOLONI, M. Jean-Charles ORSUCCI et Mme Valérie BOZZI.

Je vous invite à venir voter.

Mme Laura-Maria POLI et M. Petr'Antone TOMASI,
secrétaires de séance, font office de scrutateurs.

(Le vote se déroule à scrutin secret).

Mme Laura Maria POLI

Nous allons appeler les conseillers deux par deux, puisqu'il y a deux isoairs, donc vous passez par les isoairs, vous montez ensuite derrière la tribune pour émarger la feuille de présence.

(Appel nominal des conseillers).

M. Pierre-Jean LUCIANI

Nous allons procéder au dépouillement.

Je précise quand même qu'il y avait 63 enveloppes dans l'urne.

Inscrits : **63**

Votants : **63**

Suffrages exprimés : **63**

Ont obtenu :

M. Jean-Guy TALAMONI : 40 suffrages

M. Jean Martin MONDOLONI : 10 suffrages

M. Jean-Charles ORSUCCI : 6 suffrages

Mme Valérie BOZZI : 6 suffrages

M. Gilles SIMEONI : 1 suffrage

M. Jean-Guy TALAMONI obtient, avec 40 voix, **la majorité absolue des suffrages, au premier tour de scrutin.**

Je déclare **M. Jean-Guy TALAMONI** élu **Président de l'Assemblée de Corse.**

(APPLAUDISSEMENTS DANS L'HEMICYCLE)

Je quitte donc mon siège éphémère pour laisser la place au vrai Président de l'Assemblée de Corse unique.

Je vous invite à prendre place à la tribune.

Le Président TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

A ringrazià vi assai.

Ringraziu u Presidente LUCIANI incu amicizia.

Pè principià, vulerebbi che no pensessimu à un elettu : Paul RUAULT chì vene di andassine. Hè statu un elettu di a nostra Assemblea, ghjera un omu di bè. Vi dumandu per ellu, pè i soi, di rispittà una minute di silenziu.

(Une minute de silence est observée dans l'hémicycle).

Vulerebbi che no pensessimu dino a Ernest BELLACOSCIA, resistente di prima trinca, e a u nostru amicu, Vincenzu STAGNARA chi ghjé oghje l'anniversariu di a so morte.

Care culleghe,
Cari culleghi,
Cari membri di l'Assemblea di a giuventù,
Cari cumpatriotti,

In issu principiu d'annu novu vi pregu à tutti a pace, a salute è a felicità.

I Corsi l'anu decisa : a nostra maiurità guvernerà l'affari publichi di u paese durante l'anni chì venenu. D'issi voti, cusì numarosi, ne simu fieri, di sicuru. È ringraziemu di core l'elettori. Ma ci danu sopra à tuttu una

risponsabilità tamanta. A cunfidenza manifestata di 2015 s'hè allargata assai è nimu ùn pò nigà, oramai, a legittimità chè no avemu per mette in ballu u nostru prugettu. Un prugettu naziunale, è dinù suciale.

Tamantu chjassu petricosu !

Issa vittoria, a vogliu dedicà à tutti quelli chì anu cumbattutu per a Corsica è ch'ùn sò più d'issu mondu. Eppure, sò sempre à fiancu à noi. A vogliu dedicà à i nostri feriti, à tutte e famiglie sempre in lu dolore.

Issa vittoria, a vogliu dedicà à i nostri prigionieri è machjaghjoli. À elli chì, parechji anni fà, sò stati ciuttati da una manu indegna in u bughju ghjalatu, à elli chì danu capu à issa sorte ingrata incù un curagiu immensu, mandu, incù a mio ammirazione è u mio affettu, issi versi di u pueta brittanicu :

« *Pocu impreme, chjose e porte,
Quant'ellu hè crudu lu mio guaiu,
Sò u maestru di a mio sorte,
Di l'alma mea l'amiragliu. »*
1 *Invictus*, W. E. HENLEY (1849-1903).

Ch'elli sappianu chì ùn truveremu mai riposu, mai, fin tantu ch'ùn seranu tutti vultati in Corsica, lentati, è rientrati in casa soia. 2 Issa vittoria, a vogliu dedicà à i militanti naziunali di tutti i partiti è accolte.

A vogliu dedicà à tutti quelli di u Fronte di Liberazione Naziunale di a Corsica, armata invinta, nata quarant'anni fà per difende u populu corsu à un epica chì demucrazia ùn ci ne era nantu à issa terra. Quarant'anni : *tamanta strada* sì, ma quant'ella hè stata difficiule sta strada ! *Tamantu chjassu petricosu !* Un chjassu chì mai ùn rinicheremu. D'issu chjassu n'avemu fattu una strada larga è risplendente.

Issa vittoria, a vulemu sparte incù tutti i Corsi chì ci anu fattu cunfidenza, vechji militanti o « novi naziunalisti » certe volte criticati nantu à e rete suciale. À l'amichi azezi chì a si caccianu incù quelli chì sò ghjunti avà, pongu a quistione : cosa serebbe, oghje, a situazione di a Corsica, s'è no eramu firmati a manata chè no eramu quarant'anni fà ? Allora, ch'elli sianu accolti cum'ellu si deve quelli chì ci raghjunchjenu, chì simu tutti à parù.

Inquantu à i militanti anziani, ch'elli sianu ringraziati assai chì, senza elli, nunda ùn serebbe statu pussibile.

Infine, issa vittoria a vulemu sparte incù quelli chì ùn anu vutatu o chì anu vutatu per d'altre liste, chì u paese l'avemu da fà incù tutti i Corsi, è ancu incù quelli chì ci anu cumbattutu l'arme in manu tanti anni fà. E porte di a nazione sò aperte à ognunu.

Una parolla per l'eletti accolti quì. Aghju vultu esse, durante dui anni, u presidente di tutti i membri di l'Assemblea è u mio spiritu serà sempre quessu custì. Chè vo siate di a maiurità o di l'uppusizione, per voi, a mio porta serà sempre aperta.

Ognunu ripresenta quì una parte di u populu corsu è duvemu esse sempre à l'altezza di e nostre funzione. A fermezza di u discorsu in u dibattitu hè una cosa nurmale in demucrazia, ma u rispettu si deve à tutti. A campagna hè compia è di l'eccessi ci ne simu scurdati. Maiurità è uppusizione, simu tutti Corsi è appartenimu à un picculu populu. Fora di a pulitica, simu spessu amichi è qualchì volta ancu parenti. Eppò, sopra à tuttu, simu liati da una missione à pro di u bè cumunu è di l'interessu superiore di a Corsica.

Prugettu naziunale, ghjustizia suciale : per un mudelu corsu

A dicia capu nanzu, u nostru prugettu hè naziunale, di sicuru, è dinù suciale, à prò di tutti i Corsi è in particolare di quelli chì cunnoscenu e più grande difficoltà.

À quessi, vogliu ramintà u nostru impegnu suciale. À i giovani, incerti nantu à u so avvene, vogliu di chè no travagliemu dipoi dui anni per assicurà li, cum'ellu l'hà detta u Papa Francesco : u travagliu, u tettu, a maestria di a terra.

À l'anziani, vogliu di ch'avemu bisognu ch'elli ferminu in a mossa di un paese da fà da assicurà a trasmissione di i nostri valori.

À l'agenti di a nova Cullettività, ch'o salutu, vogliu di a nostra cunfidenza in e so cumpetenze è a so vulintà di participà à a custruzione di a Corsica di dumane.

A Corsica chè no vulemu ghjè un paese induve nimu ùn serà lasciatu da cantu. Un paese induve ogni zitellu averà listesse pussibilità di

promozione suciale quale ella sia l'origine o a 3 situazione materiale di a so famiglia. Hè per quessa chè no vulemu mette in ballu, d'una parte i mezi di u sviluppu economicu è suciale, è di l'altra un novu sistema educativu.

Liberazione naziunale, sviluppu, educazione è ghjustizia suciale sò, è fermeranu, u core di i nostri impegni da custruì u nostru mudellu puliticu.

Durante l'anni à vene, cuntinueremu à travaglià, notte è ghjornu, senza stancià, per fà chì à a fine di issa mandatura a sucietà corsa sia più ghjusta è più bona chì avà.

Rilazione incù Parigi

Qualchì parolla nantu à a nostra rilazione incù Parigi. Dopu à quarant'anni di cunflittu – cunflittu chì ghjè statu nicessariu è chì ci vole à assume chjaramente è cumpletamente – avemu dui anni fà cuminciatu à scrive un novu capitulu di a nostra storia. Quelli chì cum'è noi anu cunnisciutu sti quarant'anni passati sanu u prezzu di a pace, issa pace ch'avemu vulsutu assicurà per e nove leve. Simu felice di sapè chì i nostri figlioli ùn averanu à passà per e stonde difficiule ch'avemu fracantu. Oramai, issa pace ùn pò esse rimessa in causa. Da nimu.

Ma u raportu di forza puliticu incù i dirigenti francesi compiu, ancu s'ellu hà pigliatu una forma differente dipoi u 2014.

Oghje simu sereni perchè chì simu più forti chè mai è chì a nostra forza ghjè u populu corsu chì a ci dà. Da quì à qualchì ghjornu, principieremu à neguzià incù u governu francese. Nantu à u tavulinu di discussione ci serà u nostru prugettu, un prugettu pruvistu di un sustegnu democraticu massicciu.

Di pettu à noi ci seranu i ripresententi di a Francia, perchè chì u sugettu di e discussione à vene serà quellu di e rilazione tra à Corsica è a Francia. Dipoi anni è anni, da mare in là, certi presentanu a nostra lotta cum'è una dimarchja antifrancese. Eppure ùn hè mai statu u casu. Tutti i patrioti custretti di dì « innò », in ogni epica è in ogni paese di u mondu, l'anu fatta per amore di i soi è micca per odiu di l'altri. Pudianu dì, cum'è Antigone « Simu nati per sparte l'amore è micca l'odiu ». Cusì simu noi, appassinati di issu picculu populu chì ghjè u nostru è chì ùn hà mai purtatu tortu à nisunu. Un populu chì vole campà, in fratellanza incù tutti l'altri populi in giru à ellu, in u Mediterraniu, in Auropa è al dilà. Hè per quessa chì, in e discussione à vene, vulemu raggiunà incù a Francia di Victor Schoelcher, di Pierre Mendès

France è di Michel Rocard. Una Francia degna di rispettu è – perchè ùn di la micca ? – d'*amicizia*. Ma l'*amicizia* ùn hà nunda chì vede incù a sottumissione. L'*amicizia* si custruisce in un raportu d'uguale dignità.

Per contu meu, sò cunvintu chì e donne è l'omi di bona vulintà si ponu sente è accurdà si. È cusì sia.

Drittu à l'autodeterminazione, drittu à a felicità.

Diciamu dui anni fà chì a nostra maiurità era u primu governu naziunale dipoi quellu di Paoli. Tandù, certi anu pensatu chè no vuliamu vultà à u XVIIIu seculu.

Anu vistu chì ùn era mancu appena u casu, chì avemu fattu tuttu dipoi u nostru accessu à e ripunsabilità per cunduce a Corsica nantu à a strada di a mudernità pulitica. Ma hè vera, ùn ci scurdemu di u tempu chì fù, è in particulare di u seculu di Paoli, u nostru seculu d'oru.

U preambulu di a Custituzione di u 1755 hè un tesoru d'innuvazione pulitica : « *A Dieta generale di u populu corsu, legittimamente maestru d'ellu stessu, cunvucata da u Generale secondu e mudalità stabilite in a cità di Corti i 16, 17 è 18 di nuvembre 1755. Avendu ricunquistu a so libertà è bramendu di dà à u so governu una forma durevule è custante trasfurmendu lu in una custituzione capace à assicurà a felicità di a Nazione* ».

Per noi naziunali, issu preambulu, sempre d'attualità, custituisce u testu ghjuridicu u più altu ch'ellu ci sia. In sei filari, solu sei filari, nascenu quattru nuzione sfulgurante.

A prima, quella di « custituzione », dunque di lege fundamentale, chì l'altri populi aurupei ùn l'avianu à l'epica.

A seconda, quella di « nazione » in u so sensu oghjincu : una cullettività pulitica unita, è micca solu cum'è nanzu un insemi di nativi o d'uriginari d'un territoriu.

A terza nuzione, u drittu di u populu à l'autodeterminazione : « *A Dieta generale di u populu corsu, legittimamente maestru d'ellu stessu.* » Nuvità à quella epica, ma idea sempre d'attualità oghje ghjornu, scritta in u

prugettu di Per a Corsica è dunque riaffermata da i Corsi u 10 di dicembre scorsu.

Infine, a quarta nuzione, u drittu à a « felicità », cuncettu chì si ritruverà dopu in li testi custituziunali americani è aurupei.

À mè, issi dui ultimi dritti – u drittu di sceglie u so destinù è u drittu à a felicità –, mi parenu più chè liati, per ogni populu, è dunque per u nostru.

È per quessa chì, a vogliu di per compie, di modu sulenne : ùn accetteremu mai di rinucià ne à l'unu, ne à l'altru, chì nisun' populu ùn pò fà u dolu di a felicità.

Or dunque, care culleghe, cari cullegghi, cari membri di l'Assemblea di a giuventù, cari cumpatriotti...

Campate felici !
Evviva a Corsica !
Evviva a nazione !

(Applaudissements dans l'hémicycle)

Nous allons donc procéder à l'élection des membres de la commission permanente et donc nous allons ouvrir un délai pour déposer les candidatures, donc un délai d'un peu moins d'une heure, une heure à compter de l'élection, donc jusqu'à 16 h 45.

Donc, les différents groupes, les différents élus, plus exactement, ont jusqu'à 16 h 45 pour déposer des candidatures à la commission permanente. S'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, les choses se feront sans passer par un vote formel. Voilà, comme nous l'avons fait il y a deux ans. Voilà, donc la séance est suspendue.

La séance est suspendue à 16 h 10 et reprise à 17h30.

Chers collègues, nous allons reprendre cette séance d'installation de l'Assemblée de Corse. Je demande à chacun de regagner sa place. Nous allons attendre, il y a une demande de prise de parole de M. LEONETTI.

M. Paul LEONETTI

Je précise, cher Président et ami TALAMONI, que j'ai voté pour Gilles SIMEONI. Pour couper court à toutes les spéculations qui pourraient parcourir ces bancs, Gilles, j'ai voté deux fois pour toi et je n'aurais pas voté pour mon ami Jean-Guy. Ce n'est pas toujours un avantage de gagner avec trop d'avance. Les distraits se laissent piéger. C'est précisé !

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

Heureusement que cela tombe sur un ami personnel, sinon j'aurais pu avoir quelques suspicions !

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE
(Titre II - Chapitre II - Article L.4422-9
du Code général des collectivités territoriales)**

Le Président TALAMONI

Nous allons acter une position commune s'agissant de la composition de la commission permanente puisqu'un accord a été trouvé. Je vais donner lecture des noms des personnes composant la commission permanente :

M. Hyacinthe VANNI, Mme Mattea CASALTA, M. Petr'Antone TOMASI, Mme Nadine NIVAGGIONI, M. Paulu Santu PARIGI, Mme Rosa PROSPERI, M. Jean-François CASALTA, Mme Laura-Maria POLI, M. Romain COLONNA, Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, M. Jean-Martin MONDOLONI, Mme Christelle COMBETTE, M. François ORLANDI, Mme Isabelle FELICIAGGI.

Voilà comment sera composée notre commission permanente qui est un organisme très important et qui sera encore plus important avec la nouvelle Collectivité.

Nous allons passer à l'élection des vice-présidents.

**ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
(Titre II - Chapitre II - Article L.4422-9
du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Le Président TALAMONI

Quels sont les candidats ? Ce sont obligatoirement, bien sûr, des membres de la commission permanente et, en principe, ce sont ceux qui sont en première et seconde position, c'est-à-dire Hyacinthe VANNI et Mattea CASALTA. Mais je demande qu'ils se manifestent, ou bien que quelqu'un se manifeste dans les rangs de la majorité, pour présenter officiellement ces candidatures, après quoi nous voterons à l'urne et après être passés à l'isoloir, comme il se doit dorénavant.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

M. le Président, nous présentons les candidatures de :
Hyacinthe VANNI et de Mattea CASALTA.

Le Président TALAMONI

Je vous en remercie, j'en prends acte. Nous allons appeler les élus territoriaux pour voter pour les deux vice-présidents de l'Assemblée de Corse. Il n'y a pas d'autres appels de candidatures ? D'ailleurs, les services me disent que ça n'est pas possible.

Petr'Antone TOMASI qui est encore plus démocrate que ne le permettent nos institutions, tenait absolument à ce qu'il y ait des candidats de l'opposition. Non, ça n'est pas possible ! Voyez la démocratie jusqu'où ça va se nicher ! Bien.

Nous allons procéder à l'appel des membres de cette Assemblée et voter.

M. Petr'Antone TOMASI

Selon le même principe, l'appel sera fait deux par deux et il vous sera demandé de passer par l'isoloir.

M. Pierre GHIONGA

Un ou deux bulletins ?

Le Président TALAMONI

Un seul bulletin avec les deux noms. Ils sont déjà imprimés, cela évitera les erreurs éventuelles !

M. Petr'Antone TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers pour le vote.

Le Président TALAMONI

Emu da cumincià u sfogliu.

Nous avons bien 63 enveloppes.

Voici le résultat du scrutin :

Votants : 63

Blancs : 21

Nul : 1
VANNI/CASALTA : 41.

Hyacinthe VANNI et Mattea CASALTA sont proclamés vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

(APPLAUDISSEMENTS DANS L'HEMICYCLE)

**ELECTION DU CONSEIL EXECUTIF
(TITRE II – Chapitre II – Section II – Article L.4422-18
du Code général des collectivités territoriales)**

Le Président TALAMONI

Nous allons passer à l'élection du Conseil exécutif et de son Président. Les candidatures vont être présentées dans le quart-d'heure qui vient et nous allons interrompre la séance.

11 candidats. Le premier de la liste sera le Président du Conseil exécutif. Nous invitons les listes ou les élus territoriaux à composer leur liste de membres du Conseil exécutif. Un quart-d'heure pour remplir cette formalité après quoi, nous voterons à l'urne.

La séance est suspendue un quart-d'heure et vous pouvez vous manifester auprès du Secrétariat général pour présenter les candidatures. Je vous remercie.

La séance est suspendue à 17 h 54 et reprise à 18 h 15.

Le Président TALAMONI

Nous allons reprendre la séance avec un peu de retard. Nous avons une seule liste qui a été présentée. J'appelle l'attention de tous les élus y compris et surtout de ceux qui se présentent en tête de liste. Tamanta discussionne ! Merci, M. le Président du Conseil exécutif puisque vous êtes toujours Président à cette heure, non, intérimaire d'après les statuts.

La liste que le Secrétariat général a reçue est la suivante :

Gilles SIMEONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI, François SARGENTINI, Mme Vanina BORROMEI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Xavier LUCIANI, Lauda GUIDICELLI, Lionel MORTINI.

(Applaudissements)

On pourra applaudir lorsqu'ils seront élus s'ils le sont, même s'il y a de fortes probabilités pour que ce soit le cas.

Nous allons procéder à l'appel, et le vote aura lieu à l'urne après être passé par l'isoloir. Laura-Maria POLI va faire l'appel.

Il vaut mieux, pour la bonne forme, lire la charte de l'élu local. C'est un peu fastidieux mais pas très long, mais c'est une obligation. C'est une obligation d'autant plus importante qu'il y a, aujourd'hui, une nouvelle législation qui est mise en œuvre sur les conflits d'intérêts. Je suis donc contraint de vous lire la charte de l'élu local. Je vais le faire vite.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Président TALAMONI

CHARTRE Article L.1111-1-1 :

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés à la charte de l'élu local.

La Charte de l'élu local comporte sept articles qui prévoient que :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité ;
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier ;
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les

affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ;

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins ;

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions ;

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné ;

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Ce n'était pas très long, mais c'est une formalité obligatoire. Nous allons commencer l'appel pour le vote du Conseil exécutif.

**ELECTION DU CONSEIL EXECUTIF
(TITRE II – Chapitre II – Section II – Article L.4422-18
du Code général des collectivités territoriales)**

(SUITE)

Mme Laura-Maria POLI procède à l'appel des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le scrutin est clos.

Selon les décomptes du Secrétariat général :

Votants : 63

Blancs : 21

Liste SIMEONI : 42

**Gilles SIMEONI est proclamé Président du Conseil exécutif de
Corse.**

(Applaudissements)

Je voudrais proclamer l'élection des autres membres du Conseil
exécutif.

Sont proclamés **élus membres du Conseil exécutif** :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, M. Jean-Christophe ANGELINI, Mme Josepha GIACOMETTI, M. François SARGENTINI, Mme Vanina BORROMEI, M. Jean BIANCUCCI, Mme Bianca FAZI, M. Xavier LUCIANI, Mme Lauda GUIDICELLI, M. Lionel MORTINI.

(Applaudissements)

J'invite le Conseil exécutif à regagner sa place ; M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

(Applaudissements)

Le Président SIMEONI

Aghju da parlà francese, sarà l'ultima cuncessione chè no femu per sta mandatura, a dicu per scherzu !

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs les conseillers à l'Assemblée de Corse, chers collègues, Mesdames et Messieurs, care cumpatrioti,

Les hasards du calendrier, la volonté du législateur également font que la séance d'installation de notre institution se tient le 2 janvier. Qu'il me soit permis, à l'instar du Président de l'Assemblée de Corse et du Président doyen d'âge, en ce début d'année, de renouveler mes vœux pour l'année 2018, des vœux qui s'adressent, d'abord, à celles et ceux qui sont dans des situations personnelles ou familiales difficiles. On sait qu'en Corse, la précarité économique et sociale, l'isolement, l'exclusion frappent durement.

Des vœux qui vont, ensuite, naturellement aux prisonniers politiques et à leurs familles. Que le Noël qui vient de s'écouler soit le dernier qu'ils passent éloignés, loin des leurs, loin de leur île, et que le rapprochement permis par la loi et promis depuis des années par les gouvernements successifs, soit enfin effectif.

Des vœux aussi, bien sûr, pour les presque 5000 fonctionnaires et agents de la nouvelle Collectivité de Corse. Je veux vous redire, Mesdames,

Messieurs, en cette session d'installation, en ma qualité de chef des personnels, ma fierté de travailler à vos côtés.

Des vœux, enfin, qui s'adressent, du fond du cœur, à chacune et chacun d'entre vous, mes chers collègues et amis, a pace, a salute pè voi, pè tutti i vostri. Chì 2018 sia una annata di pace è di divisia per a Corsica, per a Francia, pè l'Auropa, è s'ellu hè permessu ancu, per u mondu sanu.

Je voudrais aussi, au seuil de mon propos, avoir une pensée émue pour celles et ceux, élus, fonctionnaires, militants qui nous ont quitté durant l'année écoulée et saluer, à mon tour, la mémoire du Docteur RUAULT, dont les obsèques ont eu lieu aujourd'hui, tout en assurant sa famille de notre soutien dans cette épreuve.

Je voudrais remercier tous les fonctionnaires et agents qui se sont investis, depuis de nombreux mois, dans la préparation de cette séance d'installation et de mise en route des nouvelles institutions de la Corse, un travail considérable, et particulièrement les Secrétariats généraux des trois anciennes assemblées territoriale et départementales et celui du Conseil exécutif de Corse, sans oublier, bien sûr, celui du Conseil économique, social et culturel.

Je salue amicalement tous les élus ayant siégé lors de la précédente mandature dans la Collectivité territoriale de Corse et les deux Conseils départementaux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud qui ne siégeront pas dans celle-ci, notamment et particulièrement les anciens Présidents de l'Assemblée de Corse, Dominique BUCCHINI et José ROSSI, deux figures majeures de la vie politique insulaire.

Et je rappelle que nous avons, outre un président honoraire, un nouveau président de l'Assemblée de Corse : Ghjuvan Guidu, ti felicitaghju di core è di stintu. Sapemu chì continuarei à esse u presidente di tutti è di tutte è sapemu quante tu teni sta funzione, quante tu a rispetti è che tu farei onore à a nostra dimarchja è a u nostru ingaghjamentu.

Et je veux saluer aussi Camille de ROCCA SERRA, ancien Président de l'Assemblée de Corse.

J'adresse également, en notre nom à tous, nos remerciements les plus vifs à tous les fonctionnaires ayant fait valoir, récemment, leur droit à la retraite, avec une pensée particulière pour Paul PELLEGRINI, ancien Directeur

général des services de la Collectivité territoriale de Corse, et pour José COLOMBANI, mémoire et cheville ouvrière de l'Administration de cette maison pendant des décennies.

Enfin, au moment où naît la nouvelle Collectivité de Corse issue de la fusion entre la Collectivité territoriale de Corse et les deux Conseils départementaux, il est naturel et indispensable de rendre hommage à toutes celles et ceux, élus, fonctionnaires et agents, qui ont contribué, depuis l'origine, à la vie et à l'action de ces institutions. Bien sûr, les anciens présidents du Conseil exécutif, les anciens présidents de cette assemblée. Et souligner aussi que nous avons la chance d'avoir, au sein de cet hémicycle, et nous sommes heureux de siéger à leurs côtés, les deux anciens Présidents des Conseils départementaux, de Haute-Corse, François ORLANDI, et de Corse-du-Sud, Pierre-Jean LUCIANI.

D'ailleurs, nous devons à Pierre-Jean LUCIANI, qui est coutumier du fait, un des scoops de cette session d'installation puisque le Président du Conseil exécutif de Corse, nationaliste, parle français, tandis que le Président farouchement opposé aux nationalistes, truffe son discours de phrases en corse...

(APPLAUDISSEMENTS)

Les journalistes, et notamment les observateurs parisiens, vont finir par y perdre leur latin ! Ça fera trois langues... È saremu felici di cuntinuà à cuntrastà pendante i nostri dibattiti, incu voi è incu l'altri, in lingua nustrale chì ci vene naturale.

Une séance d'installation revêt par nature une importance et une solennité particulières.

Je ne peux m'empêcher d'évoquer celle du 17 décembre 2015, qui a tant marqué nos cœurs et nos esprits.

Que nous l'ayons vécue dans cet hémicycle, depuis les bancs du public, ou grâce à la télévision, la radio ou Internet, ce sont les mêmes sentiments qui, voici deux ans, ont étreint des dizaines de milliers de Corses, de toutes générations, de toutes opinions, dans l'île, et en dehors de celle-ci : le bonheur suscité par un rêve devenu réalité, l'émotion en pensant à celles et ceux, disparus ou emprisonnés, ne pouvant partager ce moment, la conscience

aiguë aussi de l'importance des défis à relever et des tâches restant à accomplir.

Sont également irréversiblement gravés dans nos mémoires quelques moments, parmi les plus forts, de cette journée historique : la solennité et la force du serment que nous avons prêté, la puissance du *Dio vi salvi Regina* spontanément entonné, ici-même, par la foule et repris par tous les élus, majorité et opposition confondues, les larmes aussi, comme aujourd'hui, retenues ou versées en pensant à ce qu'il avait fallu de sacrifices, de douleurs, de combats, pour en arriver à ces instants.

Alors, oui et une fois encore : *tamanta strada !*

Ce fut un long, un très long chemin, pour en arriver à ces instants magiques, à la fois point d'arrivée d'un demi-siècle de lutte et point de départ d'une nouvelle période de l'histoire de la Corse.

La séance d'installation d'aujourd'hui est d'une autre nature. Mais elle a une signification et une importance politique toute aussi marquée.

Deux années se sont écoulées depuis le 17 décembre 2015. Elles ont été, et je parle sous le contrôle de celles et ceux qui étaient présents dans cette assemblée, denses, chargées, souvent difficiles.

Durant ces deux ans, nous avons, pour la première fois, eu la responsabilité de gouverner cette île.

Durant ces deux ans, nous avons eu l'occasion de confronter nos discours, nos idées et, quelquefois, nos rêves à l'épreuve des faits.

Durant ces deux ans, les Corses ont eu l'occasion de juger notre travail et notre capacité à respecter les engagements pris devant eux et devant le suffrage universel.

On ne peut prendre l'exacte mesure de ce que nous vivons aujourd'hui, en ce mardi 2 janvier 2018, sans se retourner un instant sur une double temporalité :

- Celle du temps long, évoqué par le Président de l'Assemblée de Corse, qui explique à quelle matrice historique puisent l'enracinement et la force de notre démarche ;

- Et celle d'un temps plus court, caractérisé par une séquence politique et électorale qui a conduit à un basculement rapide et d'une ampleur imprévisible en faveur des idées portées par notre mouvement.

Le temps long d'abord, car notre combat vient de loin et ne saurait se résumer à une déclinaison insulaire du « dédagisme » à l'œuvre en France ou dans d'autres pays européens.

Notre combat vient de loin, car il puise ses racines dans cette première Révolution de Corse initiée au détour du XVIIIème siècle.

Une Révolution, mais cela est maintenant su, citée en exemple par l'Europe des Lumières, menée par un petit peuple façonné par une histoire tourmentée, amoureux de la liberté – Pasquale Paoli disait déjà : « la réaction contre l'arbitraire est une seconde nature chez les Corses », un petit peuple enfin, capable, mais nous en reparlerons, de rédiger une Constitution dont s'inspireront les Révolutionnaires américains et français.

Notre combat vient de loin parce qu'il s'inscrit dans le fil historique de cinquante années de luttes contemporaines du peuple corse pour la reconnaissance de ses droits : droit à la langue et à la culture, droit à la mémoire, droit à la terre, droit à la justice, droit à la dignité, droit, tout simplement, à la vie.

Certaines nous ont rejoints aujourd'hui. Je pense à vos pères, Pascale et Bianca, comme je pense à beaucoup d'autres.

Il faut avoir à l'esprit le poids et la force de cette histoire, pour mesurer la foi et la détermination qui nous habitent, et pour comprendre que rien, jamais, ne nous fera renoncer à notre idéal et à ce que nous sommes.

Et à ce temps long se superpose le temps court, et l'extraordinaire accélération de l'histoire qui a caractérisé ces trois dernières années ; une accélération de l'histoire sur laquelle nous nous interrogeons nous-mêmes.

Quelques dates clés :

- **Mars 2014** : victoire électorale de Bastia ;

- **Juillet 2014** : annonce par le FLNC de la fin de la clandestinité ;
- **Décembre 2015** : victoire de la liste d'union « Pè a Corsica » (« Femu a Corsica » : 17,62 % des voix au premier tour et « Corsica Libera » : 7,73 % des voix au premier tour) avec 36 % des suffrages exprimés ;
- **Juin 2017** : élection, pour la première fois, de trois députés nationalistes : Ghjuvan Felice ACQUAVIVA, Michè CASTELLANI è Paul Andria COLOMBANI ; je les salue amicalement, comme je salue le quatrième député de la Corse, le Dr Jean-Jacques FERRARA que j'ai vu tout à l'heure dans les tribunes ;
- **Décembre 2017** : deux ans après seulement, victoire de « Pè a Corsica » avec 56,46 % des suffrages exprimés.

Alors, pour ne pas nous tromper sur ce que nous aurons à faire dans les mois et les années à venir, il faut que nous nous interroguions, séparément peut-être, ensemble sûrement, sur la signification de cette évolution.

Au-delà de l'adhésion d'un grand nombre de Corses à nos idées, ce basculement politique exprime, à mon sens, une aspiration plus large, transcendant les appartenances politiques traditionnelles : l'aspiration à la construction d'une société insulaire démocratique, réellement démocratique, émancipée aux plans politique, économique, social, et culturel.

Il y a 15 jours environ, ou un peu plus, les Corses ont majoritairement choisi de nous faire confiance pour être la force motrice de ce changement. Mais cela n'implique pas, et je le dis très tranquillement, que tous les électrices et électeurs qui nous ont apporté leur suffrage partagent la totalité de nos convictions.

Dès 2015, dès mon premier discours de Président du Conseil exécutif de Corse, j'ai souligné que pour être à la hauteur des enjeux et de la confiance manifestée à l'époque par les Corses, nous avons une triple responsabilité à assumer :

D'abord, nous affirmer en véritable force de gouvernement capable de répondre aux attentes des Corses dans tous les domaines, y compris ceux

du quotidien. Nous avons essayé de le faire en travaillant sans relâche et dans tous les domaines.

Ensuite, dépasser les logiques partisans : en 2015 déjà, notre victoire politique ne pouvait pas être celle d'un camp sur un autre. Elle devait, au contraire, devenir chaque jour un peu plus celle de tous les Corses et celle de la Corse.

Enfin, nous avons, à l'époque, cherché à engager avec l'Etat un dialogue sans tabou ni préalable pour construire une véritable solution politique. Malgré des avancées significatives, malgré la qualité des relations que nous avons nouées avec des ministres, je pense notamment, et particulièrement à Jean-Michel BAYLET, malgré la concrétisation du dossier dit de l'arrêté MIOT et la reconnaissance par la loi du statut d'île montagne, ou encore la mise en œuvre de la nouvelle Collectivité de Corse, cette attente, cette volonté de dialogue sont restées pendant deux ans, et jusqu'à ce jour, sans réponse.

Voilà donc, brièvement rappelée, la trame de ce qui s'est passé pour nous amener à aujourd'hui, ou plus exactement à ces élections territoriales des 3 et 10 décembre derniers, au terme d'un mandat écourté.

Nos adversaires ou plus exactement nos concurrents, en Corse, certains à Paris, ont voulu en faire une sorte de consultation référendaire contre les nationalistes.

Un dessein qui a quelquefois conduit à chercher, à susciter des peurs fantasmatiques, comme celle d'un glissement mécanique vers l'indépendance en cas de victoire de « Pè a Corsica ».

Un dessein qui a également, me semble-t-il, conduit à envisager une forme d'union sacrée antinationaliste, ou en tout cas contre la majorité territoriale, aux seules fins de mettre un terme au changement initié en 2015.

Concernant le premier argument, nous avons fait valoir que le pacte stratégique proposé à la validation des Corses par « Pè a Corsica » reposait sur deux piliers essentiels : la démocratie comme clé de voûte, et un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice au plan institutionnel.

Concernant le deuxième argument, celui d'une volonté d'opposer d'un côté les nationalistes et de l'autre ceux qui ne le sont pas, nous avons dit que notre vision de la société corse n'était pas celle d'une société coupée en deux camps antagonistes.

Et nous vous disons, à vous qui composez aujourd'hui l'opposition, que notre volonté continue à être de travailler au service de notre île avec tous les Corses, qu'ils soient nationalistes ou qu'ils ne le soient pas.

Mais cela était hier, le débat démocratique a eu lieu, le temps de la campagne électorale qui est désormais achevée, le suffrage universel a parlé, il l'a fait avec une force et une clarté sans précédent, je l'ai dit : 56,46 % des suffrages exprimés, le pourcentage et le nombre de voix les plus élevés obtenus dans l'histoire de la Corse contemporaine.

Et si l'on affine un peu l'analyse, on se rendra compte que ces résultats sont homogènes dans toute la Corse, en zone urbaine et péri-urbaine comme en milieu rural et montagnard, dans les grandes villes comme dans les plus petits villages, avec des résultats, dans certaines vallées ou des régions entières, allant, n'est-ce pas Lionel, jusqu'à 70 ou 80 % des suffrages exprimés.

Ce résultat nous honore bien sûr.

Nous en sommes fiers car il est aussi la récompense du travail que nous avons accompli, collectivement, pendant les deux années qui viennent de s'écouler.

Mais surtout, surtout, nous le recevons avec humilité, car nous savons que le plus difficile reste à faire.

Les Corses nous ont donné mandat pour mener de front, avec l'ensemble des forces vives de l'île et de la diaspora, deux chantiers considérables et complémentaires :

D'abord, la mise en œuvre du projet de transformation profonde de cette société que nous portons et qui est voulue par une majorité de Corses. L'objectif que nous nous sommes assigné se résume en quelques mots : un paese da fà ! Un pays à construire.

Et je vous le dis, il existe aujourd'hui, et nous l'avons vu ces dernières semaines et nous le ressentons encore aujourd'hui, dans notre peuple, un enthousiasme, un espoir, une volonté qui vont nous permettre de réussir.

Mais – car il y a un mais - il faudra, pour cela, répondre présent dans trois domaines :

1er domaine : celui de la méthode.

Plus que jamais, l'implication de toutes les forces vives et le renforcement de la respiration démocratique de la société corse sont des impératifs absolus.

Je me suis beaucoup interrogé sur le sens du résultat des élections des 3 et 10 décembre, il m'a surpris comme il nous a, à tous, surpris.

Ce score nous donne, en fait, beaucoup plus de devoirs que de droits.

D'abord, et je tiens à le dire avec solennité aujourd'hui, en ce premier jour de nos travaux communs, il serait dangereux et illusoire de penser que les défis qui se posent à une société peuvent être relevés par une seule institution ou un seul courant de pensée.

En deuxième lieu, et je le dis en regardant l'opposition, nous avons à l'esprit que nous ne représentons pas tous les Corses et que nous n'avons pas le monopole de l'amour de cette terre, ni de la légitimité pour la défendre ou en porter la voix.

Le pluralisme de cet hémicycle, et au-delà de cet hémicycle, le pluralisme de la société corse sont une réalité et aussi une richesse. Il nous appartient de les prendre en compte et de les faire vivre.

D'abord, dans le fonctionnement de notre institution :

Chers collègues de l'opposition, vous savez, et nous l'avons montré pendant deux ans et pendant la campagne électorale, que nos idées peuvent être différentes, voire opposées. Elles n'empêchent ni le respect réciproque, ni l'estime, ni l'amitié, ne mancu, l'ha ramintata Ghjuvan' Guidu, qualchi volta a parentia.

Au-delà de la qualité de nos rapports personnels et humains, il vous appartiendra aussi, à vous, de dire comment vous voulez que nous travaillions pendant les années à venir.

Certaines prises de position ont pu laisser penser que tel ou tel groupe serait dans une posture de combat contre la majorité territoriale ; si tel devait être le cas, nous respecterions totalement votre décision.

Mais sachez que nous sommes prêts, chaque fois que cela sera possible, à travailler avec vous au service de la Corse.

Un autre point important : le suffrage universel nous a dotés, au sein de cette Assemblée, d'une majorité absolue. Cette situation ne doit pas conduire à un affadissement du débat démocratique, et encore moins à une diminution de la parole ou des moyens d'action de l'opposition.

Vous serez, de ce côté-là aussi, pleinement respectés et associés à l'ensemble des travaux et débats.

Et puis, au-delà du fonctionnement interne de la nouvelle Collectivité de Corse, nous n'oublions pas que des forces politiques significatives ne sont pas représentées au sein de cette Assemblée, notamment parce qu'elles n'ont pas pu franchir l'obstacle du premier tour de scrutin.

Il ne serait ni juste, ni souhaitable, qu'elles soient tenues à l'écart des chantiers qui nous attendent.

C'est d'abord le cas au sein de notre propre famille politique.

Comme nous l'avons écrit dans notre accord stratégique, et répété pendant la campagne électorale, nous avons la volonté d'avoir, avec la démarche «Core in Fronte», des relations apaisées et constructives.

Sur le fond, il nous apparaît naturel et souhaitable que toutes les forces issues du combat historique pour la reconnaissance du peuple corse, convergent et s'unissent pour bâtir la Corse d'aujourd'hui et de demain.

De façon générale, et au-delà de notre famille politique, nous proposerons à l'ensemble des forces politiques d'être associées aux travaux de nos institutions.

Cette volonté d'impliquer tous les acteurs dans les grands dossiers s'étendra, bien sûr, à l'ensemble des forces vives et des chambres consulaires.

Qui pourrait imaginer un plan de lutte contre la précarité réussi sans l'implication des associations œuvrant dans le secteur ?

Ou encore, un statut fiscal et social efficace qui n'aurait pas été co-construit comme cela a été initié avec les acteurs du monde économique et les partenaires sociaux ?

Qui peut imaginer une Corse ouverte sur l'extérieur sans le soutien actif de la diaspora ?

Ou enfin, une Collectivité de Corse dont l'action n'impliquerait pas pleinement les institutions nouvelles ou, désormais, renforcées qui la composent : le Conseil économique, social, environnemental et culturel, la Chambre des territoires, l'Assemblea di a ghjuventù ?

Là encore, nous aurons à proposer à tous, aux élus locaux et particulièrement aux maires, de s'impliquer activement dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de la nouvelle Collectivité de Corse.

Car, et c'est le deuxième chantier (**2^{ème} domaine**), nous aurons à **réussir cette nouvelle collectivité** dans le prolongement du processus initié, en 1982, par le premier Statut particulier de la Corse et prolongé, en 1991, par le statut JOXE, puis par la loi relative à la Corse de janvier 2002, dans le cadre dit du « processus de Matignon ».

Cette nouvelle collectivité est donc entrée en vigueur hier.

Elle exercera l'intégralité des compétences, jusque-là réparties entre la CTC et les deux Conseils départementaux, sans pour autant, il faut le rappeler, en acquérir de nouvelles.

L'enjeu est de construire une institution nouvelle, performante, proche des citoyens et des territoires. Une institution qui pourra compter sur près de 5.000 fonctionnaires et agents. Je leur redis qu'ils seront impliqués activement dans la construction et le fonctionnement de cette institution.

De même, en conformité avec les principes et méthodes mis en œuvre depuis notre accès aux responsabilités, les droits et prérogatives des agents et fonctionnaires seront pleinement garantis : équité, transparence, non-immixtion du politique dans l'administration, renforcement du dialogue social, respect des engagements pris en matière de protection sociale, de régime indemnitaire, d'absence de mobilité forcée.

Au-delà de ces aspects internes, la création de cette nouvelle Collectivité de Corse a une dimension politique forte. Elle doit marquer un progrès vers la rationalisation et l'efficacité de l'action publique, à condition que nous réussissions, ensemble, à répondre à l'exigence forte et légitime de proximité manifestée par les territoires et par les citoyens.

3ème domaine : Un changement de modèle à réussir

Pendant deux ans, je l'ai dit, nous avons travaillé, nous avons engagé de multiples réformes et posé les jalons des orientations stratégiques que nous entendons mettre en œuvre.

Je rends hommage aux femmes et aux hommes qui ont composé le précédent Conseil exécutif de Corse.

Particulièrement à Agnès SIMONPIETRI et à Fabienne GIOVANNINI, à qui j'ai demandé d'occuper de nouvelles et importantes fonctions.

Le travail qu'elles ont, l'une et l'autre, initié sera bien sûr poursuivi, en conservant les mêmes axes stratégiques dans deux secteurs essentiels relevant des compétences qui leur étaient attribuées :

- Celui des déchets, où nous poursuivrons la rupture avec le système du tout enfouissement pour aller, dans les meilleures conditions possibles et le plus vite possible, au tri généralisé ;

- La mise en œuvre du PADDUC, avec, comme souci constant, la défense des espaces stratégiques agricoles, et de l'ensemble des mécanismes prévus pour lutter contre la spéculation et la désanctuarisation.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Vous venez d'élire, à mes côtés, dix femmes et hommes qui auront à exercer les fonctions de conseillère ou de conseiller exécutif.

Je suis certain de leurs compétences et de leur volonté de servir, au mieux, la Corse et le peuple corse.

Nous aurons à mettre en œuvre, ensemble, en concertation étroite avec votre assemblée, une politique globale que le Conseil exécutif vous proposera de mettre en œuvre et dont j'aurai l'occasion de présenter les grands axes lors de la session de l'Assemblée de Corse du 16 janvier prochain.

Sachez cependant, d'ores et déjà, que nous insisterons sur la place essentielle que tiendront la formation, l'éducation et la mobilisation de nos ressources humaines, qu'elles se situent en Corse ou à l'extérieur de l'île, dans notre projet politique.

Nous avons souvent dit que la jeunesse est un atout majeur de cette île et de son peuple. Le moment est venu de lui permettre de s'impliquer pleinement dans la construction de ce pays, et l'intégration dans le Conseil exécutif d'une très jeune femme, Lauda, est un premier signe tangible de ce tournant.

Sachez que, dès demain après-midi, le Conseil exécutif tiendra une première réunion de travail.

Chaque conseillère ou conseiller exécutif sera appelé, dans les semaines à venir, à proposer une feuille de route proposant des objectifs de court, moyen et long termes, une feuille de route qui fera l'objet entre nous d'un arbitrage aux fins de proposer à l'Assemblée de Corse, dès ses premières sessions, une vision globale et phasée des objectifs de la mandature.

Parallèlement à ce travail de fond que nous devons mener, les Corses nous ont également donné, de façon indissociable, un autre mandat : celui d'engager le dialogue avec l'État.

Je le redis, de façon solennelle, au nom de notre majorité territoriale : jamais il ne s'est trouvé une situation aussi favorable, au règlement durable et négocié, d'un conflit politique qui dure, pour la période contemporaine, depuis un demi-siècle.

Que Paris l'entende et le comprenne !

Nous sommes des interlocuteurs raisonnables, pondérés, dont la légitimité démocratique et politique est forte et incontestable, même si nous n'en avons pas le monopole.

Nous avons eu l'occasion de le dire souvent, y compris aux plus hautes autorités de l'État : la question corse n'est pas seulement économique et sociale, même si le développement économique et la justice sociale sont des priorités.

La question corse n'est pas non plus uniquement institutionnelle, même si les institutions sont les fers de lance de l'action publique.

La question corse est une question fondamentalement politique, qui touche à l'existence d'un peuple et à sa reconnaissance juridique, politique, et symbolique.

Au plan institutionnel, nous souhaitons co-construire avec l'ensemble des forces vives insulaires et avec l'Etat, dans les trois années à venir, un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice, incluant l'exercice d'un véritable pouvoir législatif.

Cela impliquera, sans doute, de modifier la Constitution, mais ne l'a-t-elle pas été à dix reprises depuis 2001 et pour des sujets autrement moins importants que celui qui nous préoccupe ?

Et encore, une nouvelle révision n'est-elle pas envisagée dans les mois à venir ?

Nous attendons donc également, avec sérénité, la venue de Mme GOURAULT, en charge du dossier corse, et nous rencontrerons probablement, dans le courant du mois de janvier, le Premier ministre, le Président de l'Assemblée de Corse et moi-même.

Nous n'entendons pas nous arrêter aux maladresses formelles ou de fond qui ont caractérisé, quelquefois, les prises de parole de certains membres du Gouvernement, depuis notre élection.

Mais nous attendons, aujourd'hui, un geste politique fort et nous savons qu'en France, c'est le Président de la République qui fixe le cap et qui, aujourd'hui, connaît sans doute le mieux le dossier corse.

Emmanuel MACRON s'est fixé comme objectif de mettre en œuvre un pacte girondin.

Il s'est fixé comme objectif de modifier profondément les paradigmes de l'action publique.

Il s'est fixé pour objectif, enfin, de modifier le visage et les structures de la France et de l'Europe.

Il peut être, aujourd'hui, s'il en a la volonté, l'homme d'État qui ouvrira la voie à une solution politique négociée, permettant de tourner définitivement la page du conflit et de construire, entre la Corse et la République française, une relation nouvelle et apaisée.

Nous y sommes, pour notre part, disposés.

Que personne ne doute de notre détermination à construire ce pays.

Avenu un paese da fà ! U nostru paese.

L'emu da fà incu tutte e forze vive di stu populu, i nostri figlioli, i nostri anziani, quelli ch'anu avutu à parte.

L'emu fattu è l'emu da fà stu paese, ind'è a gioia, ind'è a demucrazia è ind'è l'allegria.

E l'emu da fà per e generazione d'eri, per quelle d'oghje, è per quelle chi sò à vene !

Evviva a Corsica !

Evviva u Populu corsu !

Evviva a Nazione !

Evviva a demucrazia !

(APPLAUDISSEMENTS)

Le Président TALAMONI

Aghju da dumandà à i respunsevuli è in particolare à i membri di u Cunsigliu esecutivu d'avvicinassi pè u ghjumentu, cum'è l'emu fattu duie anni fà.

Serment / Ghjumentu
Sur le préambule de la Constitution corse de Pasquale Paoli
des membres du Conseil exécutif, du Président de l'Assemblée de Corse
ainsi que des vice-présidents.

M. Petr'Antone TOMASI

Voi, Presidente di l'Assemblea di Corsica, Presidente di l'Esecutivu di Corsica, cunsiglieri di u Governu di a Corsica, eletti da a vulintà di u Populu Corsu, legittimamente maestru di se stessu, site chjamati, in stu ghjornu di u 2 ghjinnaghju di l'annu 2018, à fà ghjumentu nant'à u preambulu di a Custituzione di a Corsica di u 1755, di difende sempre, è in ogni circustenza, l'interessi di u nostru Populu.

Ne ramentu e parole.

« A Dieta generale di u populu corsu, legittimamente maestru d'ellu stessu, cunvucata da u Generale secondu e mudalità stabilite in a cità di Corti i 16, 17 è 18 di nuvembre 1755. Avendu ricunquistu a so libertà è bramendu di dà à u so governu una forma durevule è custante trasfurmendu lu in una custituzione capace à assicurà a felicità di a Nazione ».

V'invitu à ripete dopu à noi “Facciu ghjumentu”.

Facciu ghjumentu di travaglià, in u quadru di e mò funzioni, cù u più grande rispettu di l'intaressu generale è à prò di u Populu Corsu

Facciu ghjumentu !

Facciu ghjumentu di travaglià in u quadru di e mò funzioni, cù unestità, ghjustizia, probità, equità è integrità.

Facciu ghjumentu !

Facciu ghjumentu di travaglià in u quadru di e mò funzioni, cunsiderendu cù listessu rispettu u fattu maggiuritariu è u parè di a minorità, è essendu primurosus di è cunvinzioni diverse.

Facciu ghjumentu !

Facciu ghjumentu di travaglià in u quadru di e mò funzioni, cù u pinseru cuntinuu di a trasparenza è u rispettu di i fundami demucratichi è umanisti.

Facciu ghjumentu !

Facciu ghjumentu di travaglià è d'impigna mi, in e mò funzioni, in u quadru universale di u dirittu di i populi a ammaestrà a modu libaru u so destinu.

Facciu ghjumentu !

E cusì sia !

(APPLAUDISSEMENTS)

Le Président TALAMONI

Le Président de l'Exécutif va nous proposer un micro rapport qui prendra une minute trente maximum pour sa présentation et son vote, après quoi nous lèverons la séance.

**RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

• **Rapport N°2018/E1/005 : Délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse**

Le Président SIMEONI

Ghjè torna una stonda storica, postu ch'ellu hè u primu raportu di a Cullettivita nova di Corsica.

Moment historique à nouveau puisque je vous sou mets le premier rapport de la nouvelle Collectivité de Corse.

Un rapport largement formel, mais quand même, dans lequel je vous demande une délégation restreinte de compétences pour permettre la

continuité des services et, notamment, **le paiement des secours d'urgence relatifs au fonds de solidarité du logement.**

Notamment, il est donc proposé à votre assemblée de déléguer les attributions telles que prévues au Code général des collectivités territoriales dans les articles précisés dans ledit rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole sur ce rapport ?
Personne.

Nous allons le mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Pour un coup d'essai, cela a été un coup de maître !

Le Président SIMEONI

Ch'ella duri cusì !...

Le Président TALAMONI

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

(APPLAUDISSEMENTS)

Le Président SIMEONI

Merci beaucoup !

Le Président TALAMONI

La séance est levée !

La séance est levée à 19 h 36.